



FÉDÉRATION SEPANSO AQUITAINE

La Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest a participé à tous les débats publics organisés en Aquitaine.

Dans la mesure où le stockage concerne des déchets de diverses provenances, il est logique de penser que le projet concerne des déchets produits à Braud Saint-Louis ou à Golfech, centrales nucléaires dont nous avons contesté l'intérêt en raison des risques inhérents à la technologie utilisée.

Déclarée d'utilité publique et affiliée à France Nature Environnement ainsi qu'au Bureau Européen de l'Environnement, la SEPANSO Aquitaine est une fédération régionale d'associations de protection de la nature. Généraliste, elle suit l'évolution des milieux naturels en Aquitaine, elle étudie les risques et évalue les conséquences des activités humaines sur l'environnement de la région. Elle est impliquée dans la plupart des débats concernant les projets énergétiques de notre région (terminal méthanier du Verdon, centrales photovoltaïques, capture et stockage de CO₂, énergie nucléaire...) et est membre du Comité de pilotage du Schéma régional Climat Énergie.

contact //

Adresse 1 rue de Tausia
33800 Bordeaux
Tél. 05 56 91 85 75
Mail sepansofed@orange.fr
Site www.sepanso.org

« La France a été l'un des premiers pays à prendre conscience de la nécessité de mettre en place une politique responsable et volontariste de gestion des déchets radioactifs. Avec la loi de 1991, le Parlement a ainsi inscrit la politique française dans une perspective de solutions pérennes et sûres pour ces déchets, avec l'objectif de ne pas léguer aux générations futures la charge des déchets produits par les activités dont nous bénéficions au quotidien ... »

L'introduction cosignée par Marie-Claude Dupuis et François-Michel Gonnot montre d'entrée de jeu que les dés sont pipés.

Ainsi le projet présenté dans le cadre du Débat Public représenterait une solution pérenne et sûre ! Rien n'est moins sûr hélas comme nous nous efforcerons de le montrer ultérieurement.

Quelque soit l'endroit où se trouveront les déchets radioactifs, ils représenteront un danger pour les générations futures.

En ce qui concerne le dossier de l'Andra que nous avons analysé, nous avons trouvé que ce dossier manquait étonnement de consistance. Des recherches sur les sites de l'Andra surprennent par l'optimisme affiché et l'assurance que les risques seront maîtrisés, mais il faut dire que la présence d'un « Directeur de la maîtrise des risques » serait totalement rassurante si son outil de travail était une baguette magique. Nous avons fait les observations suivantes en suivant la table des matières du dossier :

// Les déchets radioactifs :

Cette question mérite d'être examinée à la fois sous l'angle des quantités et sous l'angle des caractéristiques des déchets.

Malheureusement le débat public ne peut pas prétendre traiter ce dossier tant que le débat sur la transition énergétique n'aura pas permis de prendre les orientations utiles et les décisions nécessaires.

Si nous avons des informations sur la qualité des déchets, nous ne pouvons pas appréhender la question des quantités, donc les dimensions du projet présenté.

// Pourquoi un stockage profond ?

N'est-ce pas avant tout pour éviter un risque d'attentat sur un stockage en surface ? Nous avons quelques doutes sur la sécurité d'un regroupement de déchets radioactifs. L'imperméabilité de l'argile est tout aussi sujette à caution que l'imperméabilité des grès homogènes ; ceux qui ont visité le site d'Olkiluoto en

Finlande ont pu constater que les grès homogènes laissent tout de même s'infiltrer l'eau et qu'il fallait évacuer celle-ci ; nous savons que les argiles ne sont jamais parfaitement imperméables et nous avons donc des craintes sérieuses sur la sécurité d'un stockage profond.

// Pourquoi la Meuse / Haute-Marne ?

La réponse n'est pas fournie dans le document présenté dans le cadre du débat public. Nous pensons qu'elle est très simple : pour respecter la tradition ! Chacun sait que les espèces marquent leur territoire... L'homme ne fait pas exception : les dépotoirs et les bourriers se trouvent toujours à la limite de deux communes. S'agissant d'un projet de plus grande envergure, le projet se situe à la limite de deux départements sur des

communes peu peuplées, donc moins susceptibles de voir des oppositions de masse. A défaut d'opposition de masse, le projet d'enfouissement des déchets radioactifs a suscité la mobilisation d'opposants de très grande qualité que j'ai eu l'occasion de connaître lorsque j'étais secrétaire national de France Nature Environnement ; une manifestation sous la Tour Eiffel avait fait connaître Bure à des centaines de touristes.

// Comment fonctionne Cigéo ?

Sur la base de la colonisation du territoire. Les responsables des collectivités territoriales ne recevront pas comme les chefs des peuplades indigènes des bijoux de pacotille, mais des espèces leur permettant de

réaliser des investissements plus ou moins pertinents et plus ou moins utiles aux populations autochtones.

Nota Bene : nous commençons à être rassurés dans la mesure où des grands élus commencent à s'inquiéter.

// La sûreté de Cigéo

Il est intéressant de souligner que si les quatre chapitres précédents apparaissent avec un point d'exclamation. Ce chapitre affiche la certitude des porteurs du projet ! Il faut dire qu'au vu de la présentation, les coûts de réalisation doivent être prohibitifs, ce qui doit laisser croire que la sûreté est parfaite. Il y a toutefois une différence entre sûreté et sécurité ! Les porteurs du projet sont sûrs d'eux, mais les riverains plus ou moins éloignés sont-ils en sécurité ?

Nous nous demandons comment les financements pourront être trouvés quand on connaît la situation des exploitants d'installations nucléaires de base. Nous sommes d'autant plus inquiets que nous craignons que le chiffrage nécessitera d'être revu à la hausse comme cela a été et sera encore le cas pour le démantèlement

des centrales nucléaires. La maison ne recule devant aucun obstacle puisqu'il est même question d'une desserte ferroviaire dans notre beau pays où RFF ne dispose pas des moyens financiers indispensables pour la maintenance régulière des voies existantes. Que deviendra le projet si les producteurs de déchets radioactifs ne peuvent pas payer ? Le principe pollueur-payeur sera-t-il vraiment appliqué aux producteurs de déchets radioactifs ? Si oui quelle sera la répercussion sur le prix du kilowatt nucléaire pour le citoyen consommateur ?

Subsidiairement nous nous demandons s'il n'y aura pas sur l'échelle du temps indispensable pour que la radioactivité soit très faible s'il n'y aura pas des mouvements de terrains.

// Les études sur le stockage profond ?

Nous aimerions connaître la somme totale dépensée à ce jour pour l'ensemble du projet : études, versement

pour tenter d'obtenir l'acceptabilité du projet

// Gouvernance et réversibilité

Là encore l'affichage de la réversibilité nous amène à poser la question de son coût.

La réversibilité est prévue pour 100 ans alors qu'on

parle d'allonger la durée de vie des centrales nucléaires à cinquante, voire à soixante ans. Le rapport ne semble-t-il pas dérisoire ?

// Les grandes étapes du projet

Nous regrettons la possibilité d'abandon du projet ne soit pas étudiée. Il aurait été intéressant de lire ce que l'Andra imaginerait si le stockage profond n'était

pas autorisé. N'est-ce pas la preuve que les dés sont pipés et que le débat public n'est qu'une formalité administrative ?

// Financement, coût et calendrier

« La loi du 28 juin 2006 a mis en place un cadre spécifique pour le financement du projet Cigéo avec la création de deux fonds spécifiques au sein de l'Andra destinés à financer les études et les recherches ainsi que la construction, l'exploitation et la fermeture de Cigéo. L'ensemble de ces dépenses sera financé intégralement par les producteurs de déchets. »

« L'Andra est chargée d'estimer tous les coûts du stockage sur plus de 100 ans. Les producteurs de déchets prennent en compte ces dépenses futures sous forme de provisions calculées sur la base d'un coût de référence arrêté par le ministre chargé de l'énergie, comme le prévoit la loi du 28 juin 2006. »

Ceci résulte de l'application du principe pollueur-payeur, mais chacun peut se demander comment les producteurs de déchets radioactifs pourront assumer une telle charge financière. Pourriez-vous produire un modèle qui nous permette d'avoir une fourchette d'augmentation du prix du kilowatt heure nucléaire ? Les citoyens qui consomment de l'électricité seront particulièrement intéressés par la réponse.

C O N C L U S I O N

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus (sécurité ...), pour toutes les raisons exposées par les opposants locaux (qu'ils ont fort bien exposées et que nous faisons nôtres) et pour tous les doutes qui pèsent sur les capacités financières pour développer ce projet, la Fédération SEPANSO souhaite que l'Andra, maître d'ouvrage du projet de centre industriel de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute Marne n'obtienne pas l'autorisation de réaliser son projet.

Nous sommes particulièrement inquiets sur les points suivants :

- doutes sur les données relatives à la géologie du site (mensonge ou omissions ?)
- certitude à propos de l'argilite, définie comme dure comme du béton, alors qu'elle se délite en 16 minutes



Georges CINGAL

Secrétaire Général Adjoint Fédération SEPANSO

(mandaté par le C.A. du 22 juin 2013)

Administrateur France Nature Environnement

Membre du Comité Economique et Social Européen

(membre du Bureau de la Section Transports Energy & Networks)

00 33 (0)5 58 73 14 53

georges.cingal@wanadoo.fr

